

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Saint-Patrice
Le mardi 16 janvier 2024 à 18 h 30 au local 45 de l'école**

PRÉSENCES

Présent	Absent			Présent	Absent		
x		Stéphanie Lebel	présidente	x		Élyse Boyer	enseignante
x		Valérie Cousineau	vice-présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
	x	Mélina Bilocq	parent		x	Karine Guérin	enseignante subst.
x		Valérie Perras	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien SDG
x		Philippe Courchesne	parent				
x		Jessica Lefrançois	subst.		x	Yves Boyer	communauté
	x	Josée Thibeault	subst.	x		Jean-François Fortin	directeur

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La quatrième séance du conseil d'établissement 2023/2024 est ouverte par la présidente à 18 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE23/24-32

Il est proposé par madame Valérie Perras d'approuver l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions du public.
4. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023.
5. Suivi au procès-verbal du 5 décembre 2023.
6. Budget révisé de l'établissement..... Adoption
7. Plan d'action du projet éducatif..... Information
8. Critères d'inscription 2024-2025..... Information
9. Programmation des activités.Approbation (art. 87)
10. Fonds à destination spécialeApprobation
11. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
12. Information de la représentante au comité de parents.
13. Information de la présidente du conseil d'établissement.
14. Information des membres du personnel de l'école.
15. Information de la responsable du service de garde
16. Information du représentant de la communauté
17. Information de la direction d'école.
18. Coups de coeur
19. Levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023

Monsieur Fortin mentionne qu'une coquille a été corrigée au point 10 a) lequel aurait dû se lire *Don de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière* et non *Don de la Caisse Desjardins des Grandes-Seigneuries*.

CE23/24-33

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'approuver le procès-verbal du 5 décembre 2023 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

5. Suivi au procès-verbal du 5 décembre 2023

Aucun.

6. Budget révisé de l'établissement

Monsieur Fortin présente le budget révisé de l'établissement. De nouvelles allocations ont été reçues depuis le budget initial.

CE23/24-34

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget révisé du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par madame Valérie Perras, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget révisé 2023-2024 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 291 068 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Adopté à l'unanimité

7. Plan d'action du projet éducatif

Monsieur Fortin présente le plan d'action mis en place en lien avec le projet éducatif de l'école. Il précise que le plan d'action est mis à jour annuellement.

8. Critères d'inscription 2024-2025

La période d'inscriptions se tiendra du 5 au 9 février prochain. Le directeur souligne que le document sur les critères d'inscription n'a pas encore été reçu du CSS, mais qu'il n'y a pas de changements majeurs aux critères en 24-25. Le document sera transmis aux membres du conseil dès sa réception.

9. Programmation des activités

Aucune.

10. Fonds à destination spéciale

Présentation des soldes disponibles au fonds à destination spéciale.

11. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)

Madame Lebel mentionne la visite du père Noël. C'est une activité à retenir pour l'an prochain. De plus, une activité de bijoux aura lieu bientôt. Le cout est encore à confirmer.

12. Information de la représentante au comité de parents

Madame Cousineau fait un résumé de ses rencontres au comité. Elle souligne avoir reçu les informations pour la nomination du bénévole de l'année. Les membres du conseil sont invités à y réfléchir. La décision sera prise lors de la prochaine rencontre.

13. Information de la présidente du conseil d'établissement

Madame Lebel n'a pas d'information à donner.

14. Information des membres du personnel de l'école

Mesdames Boyer et Grondin mentionnent la sortie au centre écologique Fernand-Seguin les 12 et 13 février ainsi que les ateliers scientifiques Prof Dino le 14 février.

15. Information de la responsable du service de garde

Aucune. Monsieur Fortin précise que madame Viky Lanteigne revient de son congé le 18 mars prochain.

16. Information du représentant de la communauté

Monsieur Boyer étant absent, il n'y a aucune information à donner.

17. Information de la direction d'école

Monsieur Fortin mentionne les faits saillants du plan de rattrapage :

- Soutien offert aux élèves ciblés au dîner ou après les classes;
- Les examens du ministère en 4^e et 6^e années sont décalés de quelques jours; de plus, la pondération sera de 10% et non de 20%;
- La date de fin de la 2^e étape pourrait être repoussée au plus tard au 28 mars; l'équipe-école doit se prononcer à cet effet.

18. Coups de cœur

Madame Perras mentionne les activités de Noël organisées par l'OPP.

19. Levée de l'assemblée

CE23/24-35

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Stéphanie Lebel propose la levée de l'assemblée à 19 h 25.

Prochaine rencontre le mardi 20 février 2024 à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Lebel, présidente

Jean-François Fortin, directeur